

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00986

Numéro SIREN : 753 245 620

Nom ou dénomination : A.D.T.P.

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004592

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

N°15949*05

Désignation de l'entreprise		SARL A.D.T.P.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		3 Rue Marcelin Berthelot 66280 SALEILLES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*						7 5 3 2 4 5 6 2 0 0 0 0 3 8	
						Néant ☐ *	
						Exercice N clos le 31/12/2022	
						Brut 1	
						Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)						AA	
Frais d'établissement*						AB	
Frais de développement*						CX	
Concessions, brevets et droits similaires						AF	
Fonds commercial (1)						AH	
Autres immobilisations incorporelles						AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						AL	
Terrains						AN	
Constructions						AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels						AR	
Autres immobilisations corporelles						AT	
Immobilisations en cours						AV	
Avances et acomptes						AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence						CS	
Autres participations						CU	
Créances rattachées à des participations						BB	
Autres titres immobilisés						BD	
Prêts						BF	
Autres immobilisations financières*						BH	
TOTAL (II)						BJ	
Matières premières, approvisionnements						BL	
En cours de production de biens						BN	
En cours de production de services						BP	
Produits intermédiaires et finis						BR	
Marchandises						BT	
Avances et acomptes versés sur commandes						BV	
Clients et comptes rattachés (3)*						BX	
Autres créances (3)						BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé						CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres ...)						CD	
Disponibilités						CF	
Charges constatées d'avance (3)*						CH	
TOTAL (III)						CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)						CW	
Primes de remboursement des obligations (V)						CM	
Ecart de conversion actif* (VI)						CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)						CO	
						1A	
						1 636 267	
						406 371	
						1 229 895	
Renvois :						(1) Dont droit au bail :	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes						CP	
(3) Part à plus d'1 an :						CR	
Clause de réserve de propriété *						Immobilisations :	
Stocks :						Créances :	
7/64							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Certifié exact et véritable

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SARL A.D.T.P		Néant ☐ *		
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	429 820		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	124 665		
	Subventions d'investissement			DJ	19 396		
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	584 880		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	113 697		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	15 487		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	360 505		
	Dettes fiscales et sociales			DY	121 575		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	33 454		
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)			EB	297		
TOTAL (IV)			EC	645 015			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 229 895			
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
			Ecart de réévaluation libre		ID		
			Réserve de réévaluation (1976)		IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	577 429	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.D.T.P						Néant ☐ *		
						Exercice N		
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					FA	FB	FC
	Production vendue {	biens *				FD	FE	FF
		services *				FG	FH	FI
		3 420 716				FK	FL	
	Chiffres d'affaires nets *							3 420 716
	Production stockée *							FM
	Production immobilisée *							FN
	Subventions d'exploitation							FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							FP
	Autres Produits (1) (11)							FQ
Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS
	Variation de stocks (marchandises) *							FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX
	Salaires et traitements *							FY
	Charges sociales (10)							FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA
			- dotations aux provisions					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
	Autres charges (12)							GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

9/64

Certifie exact et Vrai

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.D.T.P</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	865
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	9 173
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	10 038
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	499
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	158
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	656
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	9 381
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	35 912
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 441 581
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 316 917
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	124 665
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	138 874
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	IK	255
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	HX	
	(9) Dont transfert de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 24 085)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	10 650
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	25 438
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 1 353 Obligatoires A9 24 085	A3		
dont cotisations facultatives Madelin A7 1 353	A4		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VU ERREUR / FA 2021-12-1595 LIGNE FACTUREE A TORT		499	
Cession 21540000-59-TRONCONNEUSE THERM		158	
P/ AJUST. A.N. FRANS BONHOMME VU EXTRAIT COMPTE			865
Amortissements Pour le compte 13100000			9 173
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise		SARL A.D.T.P		Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	122	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dunt Composants L9]	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	[Dunt Composants M1]	KM		KN		KO
		Installations gales, agencis*, aménagements des constructions	[Dunt Composants M2]	KP	48 510	KQ		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dunt Composants M3]	KS	302 994	KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	3 489	KW		KX
		Matériel de transport *		KY	157 622	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	15 463	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
		Avances et acomptes		LK		LL		LM
		TOTAL III		LN	528 079	LO		LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		IP	6 110	IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	5 373	IU		IV	
	TOTAL IV		LQ	11 483	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	539 683	OH		OJ	
							40 229	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virements de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	122	LW		IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencis et am des constructions	IS		MG		MH	48 510	MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	1 803	MK	339 194	ML
		Inst. gales., agencis, aménagements divers	IU		MM		MN	3 489	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	158 668	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	16 644	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB
		Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF
		TOTAL III	IY		NG	1 803	NH	566 505	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW	
	Autres participations	IO		OX		OY		OZ	
	Autres titres immobilisés	II		2B		2C	6 110	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	5 373	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	11 483	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	1 924	OL	577 988	OM	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A.D.T.P.					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4, b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE..						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL A.D.T.P										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations . dotations de l'exercice		Diminutions . amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	122	PF		PG	122	PH			
TOTAL I		RK	122	RM		RN	122	RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV	21 026	PW	4 851	PX		PY	25 877		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	170 329	QA	42 637	QB	1 645	QC	211 321		
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	2 503	QE	498	QF		QG	3 001		
	Matériel de transport	QH	134 938	QI	12 802	QJ		QK	147 741		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 316	QM	3 118	QN		QO	11 434		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	337 112	QV	63 907	QW	1 645	QX	399 374		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	337 234	ØP	63 907	ØQ	1 767	ØR	399 374		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst gales, agenc et am divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst techniques mat et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler				13/64		Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise		SARL A.D.T.P		Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL A D.T.P										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	5 373	UV		UW	5 373				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	8 397					8 397			
	Autres créances clients		UX	732 828		732 828						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)		UO									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	95 100		95 100						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	8 630		8 630						
	Charges constatées d'avance		VS	1 531		1 531						
	TOTAUX			VT	851 858	VU	838 089	VV	13 769			
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	113 697		46 111		67 586				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	360 505		360 505						
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	18 095		18 095						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	18 404		18 404						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	77 705		77 705						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 370		7 370						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	15 487		15 487						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	33 454		33 454						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	297		297						
TOTAUX			VY	645 015	VZ	577 429		67 586				
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	37 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	42 587	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l'entreprise : SARL A.D.T.P				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant	☐	Exercice N, clos le : 31/12/2022	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)										
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB			69	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
										TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											
Régimes imposables particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)								
			- imposées au taux de 0 %								
			- imposées au taux de 19 %								
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
			- imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										
	Majoration d'amortissement*										
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5		
	ZFUI-TE (art. 44 octies A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 quaterdecies)		PA		
Basin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC			
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)		PB			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI			Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	160 646		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT 16/64 (O)								XN	160 646		

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.D.T.P				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.D.T.P</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZB		ZD	2 946	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	62 946				ZE	60 000			
	Prélèvements sur les réserves	ØE					ZF				
							ZG				
	TOTAL I	ØF	62 946				ZH	62 946			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7	698 548	)	YQ	278 070		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	1 297 861		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	48 456	)	XQ	130 622		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	202 469		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	8 776		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	82	)	ST	433 194		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZI	2 072 923		
	- CFE, CVAE							YW	5 267		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		)	9Z	6 114		
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							YX	11 381		
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	457 839		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	415 466		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)							ØB	192 848		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1.00	%	
	- Numéro de centre agréé *		XP		- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art 38 II de l'annexe III au CGI)				ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
RÉSUMÉ DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A.D.T.P.
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
A ASSOCIE UNIQUE
CAPITAL : 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 3, Rue Marcelin Berthelot
66280 SALEILLES

753 245 620 RCS PERPIGNAN

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Le gérant


**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
APPROUVEE SUIVANT DECISION UNILATERALE DU 20 JUIN 2023
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**



DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 124 665 Euros, de la façon suivante :

- en distribution de dividendes à l'associé unique, la somme de ...	100 000 €
- le solde, soit la somme de ...	24 665 €
à la réserve ordinaire	

L'associé unique rappelle en outre les distributions de dividendes intervenues au cours des trois précédents exercices :

Exercice clos au 31 décembre 2021 :
Montant distribué : 60 000 €

Exercice clos au 31 décembre 2020 :
Néant

Exercice clos au 31 décembre 2019 :
Néant